

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24/02/2019

1. INTRODUCTION

L'Assemblée Générale de la S.N.C. s'est tenue dimanche 24 février 2019 à 9h.

1.1. Convocation et Ordre du Jour

2. Rapport moral et compte rendu des activités de l'année 2018,
3. Rapport financier 2018,
Quitus aux administrateurs,
4. Présentation des projets pour 2019 par le Président
 - Travaux ;
 - Nettoyage ;
 - Vidéosurveillance ;
 - Activités ;
5. Présentation du budget prévisionnel 2019 dont cotisations,
6. Relations extérieures.
7. Questions diverses.
8. Candidatures au conseil d'administration et vote.

1.2. Présence et représentations des sociétaires

Après collecte des visas des sociétaires présents et des procurations dûment signées : sur 125 sociétaires enregistrés, 87 étaient présents ou représentés. **Le quorum étant atteint, l'assemblée Générale ordinaire a été déclarée ouverte à 9h30.**

1.3. Introduction du Président

Le bulletin de la Calanque est à nouveau mis à l'ordre du jour. Le dernier numéro est sorti dernièrement pour que les nouveaux membres connaissent l'histoire du club. Tant de gens nous ont précédé, et qui sont la mémoire du club.

Louis s'adresse aux sociétaires qui n'ont pu venir à l'AG : Ce Club ne vit que si ses membres sont présents pour partager les différentes rencontres, sinon il n'a aucune raison d'être.

Louis remercie sincèrement toutes les personnes qui répondent spontanément et favorablement à tous ses appels à l'aide, que ce soit pour encadrer les courses de natation ou encore pour les nettoyages, pour les travaux... ce qui représente une force pour notre Club.

2. Rapport moral et compte rendu des activités de l'année 2018 :

Bilan 2018 : globalement, toutes les manifestations se sont déroulées sans problème de météo. Nous avons encadré les Championnats de Natation, aux côtés de la Mairie qui a assuré la sécurité et l'apéro ; nous avons accueilli la soirée lecture, organisé deux concours de pêche pour le plus grand bonheur de tous les participants...

Il propose de reconduire ces types d'activités en 2019, en cas d'acceptation, les dates seront communiquées via le site de la SNC.

En termes de travaux, pour ne citer qu'un exemple, deux plateformes ont été agrandies sur le terrain principal afin de faciliter les mouvements et des barrières ont été posées.

La façon de travailler cette année a été percutante, par exemple, Céline a géré le terrain annexe et les réservations des tables en saison et chaque membre du bureau a fait en sorte que tout se déroule dans les meilleures conditions.

Pierre DE BERNARDI a reçu cette année encore un grand public, allant des écoles aux clubs du 3^{ème} Age pour leur parler de la mer et de l'intérêt de la préserver.

Le Conseil d'Administration a nommé Pierre DE BERNARDI Membre Honoraire. Il est salué par tous les sociétaires présents.

Résolution : le rapport moral présenté est approuvé à l'unanimité

Votent contre : 0 ; s'abstiennent : 0 ; votent pour : 87

Quitus aux administrateurs :

Finances de 2018, présentées par Francis LEFEVRE, Valérie FEURGARD étant absente : Le Conseil d'Administration remercie Valérie pour son travail. Elle a soumis un rapport, laissé à disposition des sociétaires, Sur la base de ses travaux, elle n'a pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation. Toutes les pièces comptables sont présentes et consultables au bureau : factures, attestations d'entrée en caisse et autres documents comptables.

Concernant les comptes 2018 qui se décomposent en deux parties :

Le compte de résultats : qui fait ressortir un bénéfice de 29 106 €, c'est la différence entre les encaissements et les décaissements.

- Les cotisations se sont élevées à 42 000 € au lieu de 37 390 € en 2017 ;
- Les subventions se sont élevées à 4500 €, soit 1000 € de Super U et 3500 € de subvention ministérielle (jeunesse et sports).
- Charges externes : 20879 € en 2018, au lieu de 34584 € en 2017. Les travaux de maçonnerie prévisionnés en 2018 n'ayant pas été réalisés, ils devront être fait en 2019, auxquels ont été ajoutés des travaux sur les

treuils, serrures électriques, portail coulissant, construction des dalles, racks à kayaks, matériel d'outillage, travaux d'entretien courant... la SNC a également récupéré un emplacement maritime, qui a coûté 7000 €... Le détail des comptes est mis à disposition des sociétaires.

- Charges externes et frais généraux : 23988 € en 2018, qui restent stables.
- Les Dotations aux amortissements sont en hausse, liée aux investissements qui représentent 4 200 € en 2018 contre 1 000 € en 2017.
- Total de la trésorerie : 111 277 €, stable par rapport à 2017, ce qui correspond à deux ans de cotisations. Ce critère est important pour une Société Nautique comme la nôtre ;
- Le bénévolat est évalué à 16 200 €, même si dans les faits la somme du travail fourni est supérieure. Ce bénévolat est la force des petits Clubs comme le nôtre et tant que l'on sera soudé, notre port ne pourra jamais être repris par d'autres instances plus importantes.

Le bilan :

- Fonds associatif : 111 277 €
- Résultats : 29 000 €
- Cautions reçues : 3515 €
- Factures à recevoir : 1624 €

Compte-tenu de ces éléments, la SNC est en sécurité.

Conclusion : l'activité de 2018 a été bénéficiaire. La Trésorerie est saine.

Ce bilan est mis au vote pour décision sur le quitus au trésorier.

Résolution : le rapport financier présenté est approuvé à l'unanimité et quitus donné aux administrateurs.

Votent contre : 0 ; s'abstiennent : 0 ; votent pour : 87

4. Présentation des projets pour 2019 par le Président

- Travaux de maçonnerie : Lorsque les travaux de maçonnerie auront lieu, les encadrements des portes seront pris en charge par la SNC, si vous ne souhaitez pas assumer la remise à neuf de vos portes de caissons, y compris les charnières, L'entreprise sélectionnée par la SNC pourra le faire moyennant un forfait de 85 €. Les travaux seront réalisés au plus tard la 1ère quinzaine de Mai 2019.

Cela correspond au 1^{er} poste financier que la SNC règlera, s'ensuivront les 2 barrières autour du terrain MPM, la maçonnerie au-dessus de la salle de réunion...

- Nettoyage de la Calanque, qui sera, cette fois pris en charge par un entrepreneur extérieur, Des sociétaires insistent sur le fait que lorsque l'on utilise la douche, les WC, la vaisselle, chaque utilisateur doit laisser propre derrière lui. Tous les produits de nettoyage sont fournis par la SNC.

- AMS : Leur présence sera mieux cadrée. Il sera également demandé une participation financière à la Communauté Urbaine pour couvrir une partie des frais de nettoyage.

- Vidéosurveillance : Beaucoup de vols ont été déplorés cette année, dont deux bateaux et trois moteurs. La SNC installera trois caméras, doublées d'un système d'éclairage : deux pour surveiller le terrain principal et une en direction du terrain annexe. Ces caméras seront placées de façon à ne pas gêner le voisinage. Le champ de vision sera réduit afin de ne pas inclure les propriétés avoisinantes. Les enregistrements seront stockés une semaine et Louis aura la possibilité de visionner les images depuis son portable. En cas de problème, les images seront utilisées par la Police.

Mme Colognoli demande que les caméras ne fonctionnent pas en journée, estimant qu'elles peuvent nuire à l'intimité de chacun et à leur liberté de mouvement. Il est précisé que l'objectif de ce dispositif est aussi de préserver cette intimité et que les films ne seront visionnés qu'en cas de nécessité.

Il sera demandé que des projecteurs complètent le dispositif.

- Travaux sur l'Aire de Retournement : L'élégage et les travaux relatifs à l'affaissement du terrain seront pris en charge par la Communauté Urbaine sous le regard bienveillant de François Imperatore et Franck Guidon.

- Concours Photos : Cette année, le thème sera « De la Fausse Monnaie aux Catalans depuis la mer ». Les sociétaires demandent une plus grande liberté sur la résolution des images.

-Course de natation : elle aura lieu le 9 septembre.

5. PRESENTATION DU BUDGET 2019 : Cotisations

2019 se présente bien, Louis nous propose une augmentation de 10 euros par adhérent afin de garder la sécurité financière de la SNC.

Cotisations sociétaires	2018	2019
Bateaux	230	240
Canoës et kayaks	170	180
Planches à voile	170	180
Cotisations sympathisants navigants		
Bateaux terrain annexe	250	260
Canoës et kayaks terrain annexe	185	195
Sympathisants non navigants		
Personnel	120	130
Famille (maxi 4 personnes)	150	160
Droits d'entrée		
Bateau	1300	1300
Canoë ou kayak	600	600

Après approbation par l'A.G., le budget prévisionnel sera accessible directement sur le site internet de la société nautique.

Résolution : le budget prévisionnel 2019 présenté est approuvé à l'unanimité.

Votent contre : 0 ; s'abstiennent : 0 ; votent pour : 87

6. Relations extérieures :

Les Sociétés Nautiques peuvent tout perdre. Les relations avec la nouvelle entité qui les gère et qui remplace Aix Marseille Métropole, à savoir « Les Ports » sont tendues et les nouvelles Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT) signées pour 5 ans ne sont pas saines. Il est reproché aux clubs d'être en déficit, alors que ces derniers fonctionnent sur la base du bénévolat, ce qui représente entre 13 et 15 000 € voire plus, par année d'exercice.

De notre côté, nous avons 5 ans pour asseoir notre autorité. Les petits clubs composants la Fédération sont soudés et font le maximum pour faire bloc contre les mégastructures qui souhaitent reprendre nos ports. A ce jour, seul l'UNM a perdu sa DSP.

Il a été envisagé de faire payer une « taxe de séjour » sur toutes les embarcations. Ce projet a également été écarté, sans savoir pour combien de temps.

Le petit Club que nous représentons vit les aléas de la vie tout en étant très réactif. Tant que cet état d'esprit perdurera, la Société Nautique restera ce qu'elle est, chaleureuse et conviviale.

Aix Marseille Métropole a créé une commission sur la « sécurité du bord de mer » dont Louis fait partie. Une autre commission a été créée, qui gèrera les finances des clubs.

7. Divers :

Rappel de l'utilisation des espaces extérieurs et sanitaires du Club ; partage de l'entretien :

-La douche, les WC, la vaisselle, les tables et l'extérieur : chaque utilisateur doit laisser propre derrière lui.

-Règlement intérieur : Il est rappelé aux sociétaires et sympathisants de respecter les textes de vie en commun.

-Les barrières doivent être systématiquement baissées et la porte de la salle d'eau refermée.

-Pour les kayaks en plastiques, il n'est pas nécessaire de les rincer à chaque sortie.

Vols : Concernant le matériel oublié par nos membres dans la Calanque : Afin d'éviter qu'il soit volé, tout objet trouvé dans la Calanque doit être déposé au bureau ou dans un autre local ou mis en sécurité. Un appel sera lancé pour retrouver le propriétaire.

Tapage nocturne : Pierre De Bernardi demande que les gens de la Calanque qui viennent le soir dès les beaux jours soient réunis autour d'une table ronde pour leur rappeler de ne pas faire de bruit et de ranger ce qu'ils ont utilisé.

8. Candidatures au conseil d'administration et vote :

Conseil d'Administration : Francis LEFEVRE, notre trésorier a déménagé dans les Alpes. Il laisse sa place de Trésorier à Françoise DE LIGONDES qui a la même façon de travailler que Francis. Louis souligne la qualité de son travail et son perfectionnisme.

Le nouveau Conseil d'Administration, dont la liste des membres est affichée depuis plus d'un mois est soumis au vote : il est élu à l'unanimité

Votent contre : 0 : s'abstiennent : 0 : votent pour : 87

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50.

